

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

**Convocation en date du : 06/09/2022**  
**Nbre de membres en exercice : 15**  
**Nbre de membres présents ou représentés : 14**  
**Nbre de membres ayant pris part au vote : 14**  
**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quatorze Septembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

**Étaient présents :** Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mme Florence PRIMAULT, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien.

**Absent excusé :** M. Michel GIRAUD-TELME

**Absents :**

**Absents représentés :** Mr. BOUTON Jean-François (représenté par M. Lionel GIRAUD-MOINE)  
M. Julien HAUWILLER (représenté par M. Sébastien ROUIT)  
M. Bruno SARRAZIN (représenté par M. Patrick RICOU)

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

**2022.078 : Marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment d'accueil touristique, avenant n°1 aux Lots 4 et 5 : autorisation de signer**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020.140 du 17 décembre 2020, et délibération n° 2021.019 du 16 février 2021 il a été décidé de l'attribution des marchés de travaux pour la Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à Prapic.

Le lot n° 4 *Menuiseries Bois* a été attribué à la Société CHARLES Menuiserie pour un montant de 17 714.04€ HT.  
Le lot n° 5 *Cloisons doublages* a été attribué à la société OCAL pour un montant de 7 523.03€ HT.

En cours de chantier il s'est avéré nécessaire d'effectuer des prestations supplémentaires pour ces 2 lots tel que décrites dans le tableau ci-dessous :

Lots	Prestations	Avenant Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
Lot n° 4 <i>Menuiseries Bois</i> Avenant n°1	Meuble pupitre	<b>1 850.00</b>	19 564.04
Lot n° 5 <i>Cloisons Doublages</i> Avenant n°1	Cadre de porte et cloisons supplémentaire	<b>595.52</b>	8 118.55

La commission d'appel d'offre réunie en date du 14 septembre 2022 a émis un avis favorable aux dits avenants.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer lesdits avenants correspondant conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **Approuve** les avenants aux marchés de travaux relatifs à l'opération « Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à Prapic » tel que décrits ci-dessous.

Titulaires	Avenant Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
CHARLES Menuiserie - Lot n° 4 <i>Menuiseries Bois</i>	<b>1 850.00</b>	19 564.04
OCAL - Lot n° 5 <i>Cloisons Doublages</i>	<b>595.52</b>	8 118.55

- **Autorise** le Maire à signer lesdits avenants ci-après annexés.

Le Maire  
Patrick RICOU

